

## FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET :

### **GRANDIR EN CULTURES : DONNER AUX ENFANTS LES MOYENS D'AGIR**

---

**Porté par :** Fondation de France

**Date de clôture :** 21 octobre 2020

#### **Description :**

Porté par la Fondation de France, l'appel à projets « Grandir en cultures » vise à donner aux jeunes les moyens de devenir des citoyens, autonomes et responsables et être en capacité de répondre aux enjeux suivants pour bâtir une société plus harmonieuse:

- Comment développer individuellement et collectivement, une plus grande conscience écologique et une relation respectueuse avec notre environnement et ses ressources ?
- Comment vivre ensemble, et construire une culture commune qui reconnaisse la place de chacun ?
- Comment faire de la diversité culturelle une source de vitalité et de renouvellement de notre société ?
- Comment contribuer à revitaliser la vie démocratique et l'exercice de la citoyenneté ?

#### **Types de projets soutenus :**

Dans cette perspective, la Fondation de France souhaite soutenir des **projets culturels destinés aux jeunes âgés de 2 à 18 ans**, qui sensibiliseront aux problématiques sociétales contemporaines, énoncées ci-dessus.

Ces projets proposeront des parcours organisés autour de quatre étapes, qui chacune leur permettra de :

- développer leur imaginaire et leur créativité, pour cultiver une façon d'être au monde, sensible et personnelle ;
- s'approprier des savoirs, des techniques et des méthodes de collaboration, en participant à une réalisation collective ;
- s'exercer à penser, pour s'interroger sur le sens de ce qui est entrepris et en débattre ;
- être responsabilisé : mettre les enfants en situation de responsabilité et développer leurs capacités à s'engager.

Les projets pourront explorer au choix les **arts, l'artisanat d'art, les sciences de la nature ou les sciences humaines**, ou croiser ces univers. Ils doivent traiter une des thématiques sociétales suivantes: **environnement, interculturalité, démocratie & citoyenneté.**

#### **Critères d'éligibilité :**

**Éligibilité du porteur de projet :** Les associations, les équipements publics ou privés, éducatifs, culturels, scientifiques et de la petite enfance, **implantés en régions Grand-Ouest** (54-55-57-67-68-70-88-90.), **Centre Ouest** (10-14-18-19-22-23-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-51-52-53-56-58-60-61-72-76-79-85-86-87-à l'exception de Paris et de l'Île-de-France) **et ultra-marines** (Guadeloupe – Guyane- Réunion- Martinique- Mayotte.)



**Publics bénéficiaires :** Les enfants et les jeunes, identifiés, âgés de 2 à 18 ans. Une attention particulière sera apportée aux publics issus des territoires urbains et ruraux prioritaires.

### **Financements et/ou ingénierie :**

**Durée et calendrier du projet :**

- Le soutien de la Fondation de France est apporté sous forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (2 ou 3 ans). Il est cependant recommandé aux petites structures de candidater pour une durée de 1 à 2 ans maximum et de déposer une nouvelle candidature l'année suivante.
- Le projet peut avoir commencé. Dans ce cas les dépenses engagées au démarrage peuvent être prises en charge. Cependant, le projet ne doit pas être terminé au moment du comité en décembre prochain.

**Dépenses éligibles :** Le financement des **charges directes liées à la réalisation du projet** est éligible (dépenses liées à l'achat de matériel et/d'équipement et au frais de fonctionnement du projet). La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant en soutien méthodologique M+ ou environnemental E+. Les frais de fonctionnement régulier de la structure et les missions finançables par les politiques publiques ne sont pas éligibles.

**Montants du projet et de la subvention :**

- Les montants alloués sont compris entre 3 000 à 10 000€ en moyenne.
- Au moins **20% de co-financements** publics et/ ou privés sont exigés. La Fondation de France peut être le financeur principal jusqu'à hauteur de 80% du montant total.

**Modalités et démarches :**

- 1. Il est nécessaire de créer un compte sur [le site de la Fondation de France](#) pour pouvoir déposer une candidature.**
2. Les porteurs de projets doivent d'abord soumettre [en ligne](#) une brève note d'intention (**au plus tard le 21 octobre 2020 à 17h**).
3. Les dossiers présélectionnés seront instruits en Novembre, puis examinés par un comité d'experts réuni les 3 et 4 décembre 2020. Les décisions de financement seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique

**Informations complémentaires :**

[Site Web de l'appel à projet](#)

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

**Emilie BOULANGE**

Chargée des projets internationaux, pôle Europe et solidarité internationale

[eboulangel@laligue.org](mailto:eboulangel@laligue.org)